

Un siècle de divorce

Record atteint en 2003 : 45 %

Michel THIZON, Fondateur de SOS PAPA

On entend généralement dire que le taux de divorce de la population française est de trente pour cent. Cela fait en réalité plus de quinze ans que ce taux est dépassé et l'année 2003 a vu, pour la première fois, le nombre des divorces atteindre les 125.000 depuis son institution en 1884.

Méthodologie

Si l'évolution du nombre total des divorces dans la population, au cours des années, est facile à établir lorsqu'on en possède les chiffres globaux (Figure 1), la détermination du taux réel des divorces par rapport aux mariages n'est pas chose aisée. En effet, les couples qui divorcent se sont mariés bien des années auparavant et il conviendrait d'attendre des dizaines d'années pour effectuer un calcul exact du taux du divorce.

La fréquence la plus élevée des divorces intervient désormais après 4 à 5 années de mariage (Figure 4) contre 6 à 7 ans environ dans les années 1960 - 1970. Mais de nombreux couples divorcent encore après 20 ou 30 ans de mariage.

La méthode standard utilisée par les démographes est une méthode complexe de détermination par classes d'ancienneté dans le mariage, laborieuse et associée de toutes façons à des extrapolations inévitables.

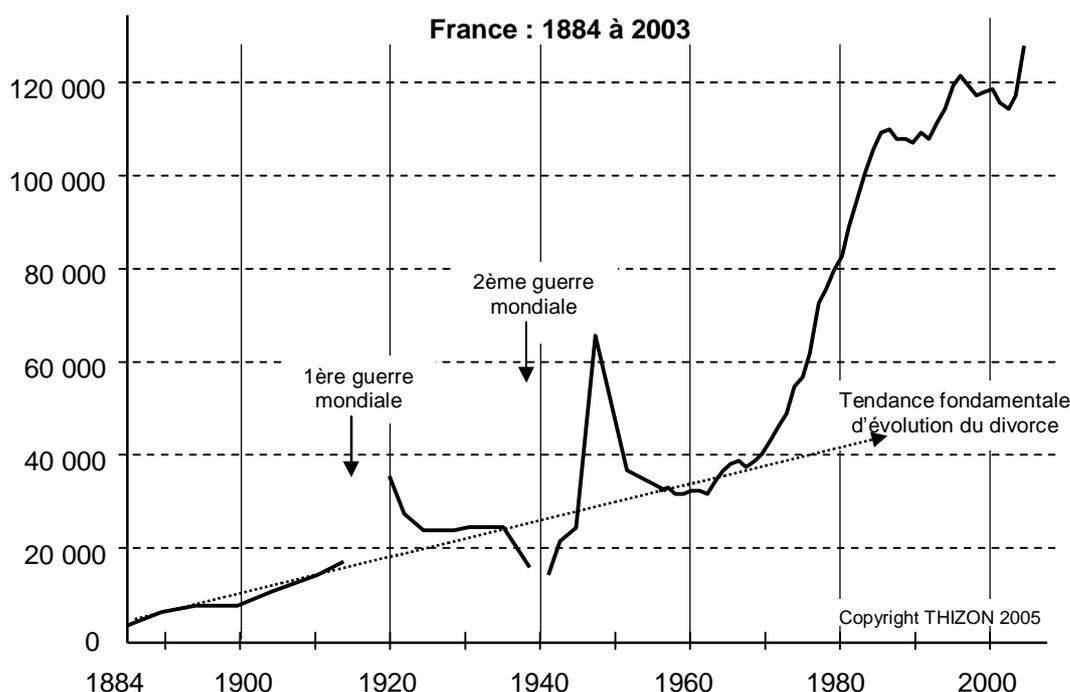
Il est également possible d'utiliser la moyenne de la durée de mariage avant divorce (Figure 4) dans la mesure où la stabilité de celle-ci est vérifiée.

Bien que ces courbes de divortialité en fonction de la durée du mariage ne soient ni gaussiennes ni symétriques on est fondé à utiliser cette moyenne du fait de la régularité constatée, au cours du temps, de la fréquence des divorces selon la durée de mariage. Cette moyenne est proche de 12 à 12,5 ans. Jean-Paul SARDON a démontré (Population, INED, 1996) qu'elle variait assez peu sur quarante années depuis 1950. Elle varie durant cette période récente entre 11,5 et 13 ans.

Il a été retenu la valeur de 12 ans pour la durée moyenne d'un mariage ayant donné lieu à divorce et les *taux de divortialité* (Tableau 1 et Figure 3) ont été

Figure 1

Evolution du nombre des divorces



Sources : INED, 16° rapport sur la situation démographique en France
Ministère de la Justice, chiffres clés (1990 à 2004)

déterminés en effectuant le rapport du nombre des divorces de l'année (N) par le nombre des mariages de l'année (N-12).

En ce qui concerne le nombre absolu des mariages et des divorces chaque année, de grandes difficultés existent en outre pour la détermination des valeurs dans les années anciennes.

Les statistiques nationales font l'objet d'incertitudes dues à des imprécisions, à des retards, à des lacunes des reports dans les registres d'état civil ou à des négligences de certains tribunaux dans leurs communications au ministère de la justice. L'évolution des frontières géographiques de la France, liées à l'histoire et aux variations territoriales, a une incidence surtout pour les valeurs les plus anciennes. Les flux exceptionnels de population, comme au moment de l'intégration dans la société française des rapatriés d'Afrique du nord, provoquent également des fluctuations.

Certaines valeurs sont conflictuelles selon les sources diverses ou même inconnues (ex. nombre inconnu des divorces en 1939)

Pour réaliser cette étude, les sources ont donc été nombreuses. La principale toutefois, en ce qui concerne les valeurs anciennes, est l'article de Jean-Paul SARDON, démographe à l'Observatoire Démographique Européen, publié dans *Population* en 1996. Il s'agit, de loin, de l'étude la plus complète et à la méthodologie la plus sûre. Nous avons retenu ses valeurs corrigées ou extrapolées lorsqu'il existait un conflit entre diverses valeurs publiées (voir tableau 1).

Il faut également le remercier pour avoir aimablement communiqué le nombre des mariages de certaines années difficiles à reconstituer.

Un palier atteint à 45 % ?

Depuis une dizaine d'années, le taux de divorce est régulièrement supérieur à 40 %. Il fluctue entre 40 et 45 %. (tableau 1, Figure 3)

Bien qu'un maximum absolu ait été atteint en 2003, dernière année connue, avec 45,2 %, il est possible que le divorce ait atteint un palier de 40 / 45 % ou, pour le moins, un ralentissement notable de son augmentation. Quelques années seront encore nécessaires pour confirmer ou infirmer ces tendances.

Conséquences sociales et familiales

Si les constats généraux effectués les années précédentes s'appliquent toujours, ce qui est éminemment probable, on est en droit de projeter que le taux de divorce dans les grandes villes frôle désormais les 70 % et que le nombre des

Tableau 1							
	Total divorces	Total mariages	Taux réel % du Divorce à +12 ans		Total divorces	Total mariages	Taux réel % du Divorce à +12 ans
1945		393 000		1975	55 612	387 379	16,4
1946		516 882		1976	60 490	374 003	17,4
1947		427 113		1977	71 319	368 166	20,6
1948		370 769		1978	74 183	354 628	21,8
1949		341 091		1979	78 571	340 405	22,7
1950		331 091		1980	81 143	334 377	22,8
1951		319 651		1981	87 615	315 117	23,0
1952		313 892		1982	93 892	312 405	23,8
1953		308 426		1983	98 730	300 513	24,3
1954		314 453		1984	104 012	281 402	25,0
1955		312 703		1985	107 505	269 419	26,8
1956		293 450		1986	108 380	265 678	27,5
1957	30 673	310 509	7,8	1987	106 526	265 177	27,5
1958	31 300	312 133	6,1	1988	106 096	271 124	28,4
1959	29 924	320 821	7,0	1989	105 295	279 900	28,6
1960	30 182	319 944	8,1	1990	107 599	287 099	30,3
1961	30 809	314 841	9,0	1991	106 418	280 175	31,3
1962	30 570	316 873	9,2	1992	109 703	271 427	32,8
1963	30 298	339 463	9,5	1993	112 695	255 190	35,8
1964	33 250	347 525	10,6	1994	118 056	253 746	37,8
1965	34 877	346 308	11,3	1995	120 027	254 651	39,9
1966	36 732	339 746	11,7	1996	117 716	280 072	41,8
1967	37 194	345 578	11,9	1997	115 570	283 984	42,9
1968	36 063	356 615	12,3	1998	116 408	271 361	43,8
1969	37 485	380 829	12,1	1999	116 813	286 191	44,1
1970	38 949	393 686	12,5	2000	114 364	297 922	42,2
1971	41 628	406 416	13,0	2001	112 631	288 255	40,2
1972	44 728	416 521	14,0	2002	115 860	279 087	40,4
1973	47 319	400 740	15,0	2003	126 700	275 963	45,2
1974	53 111	394 755	16,8				

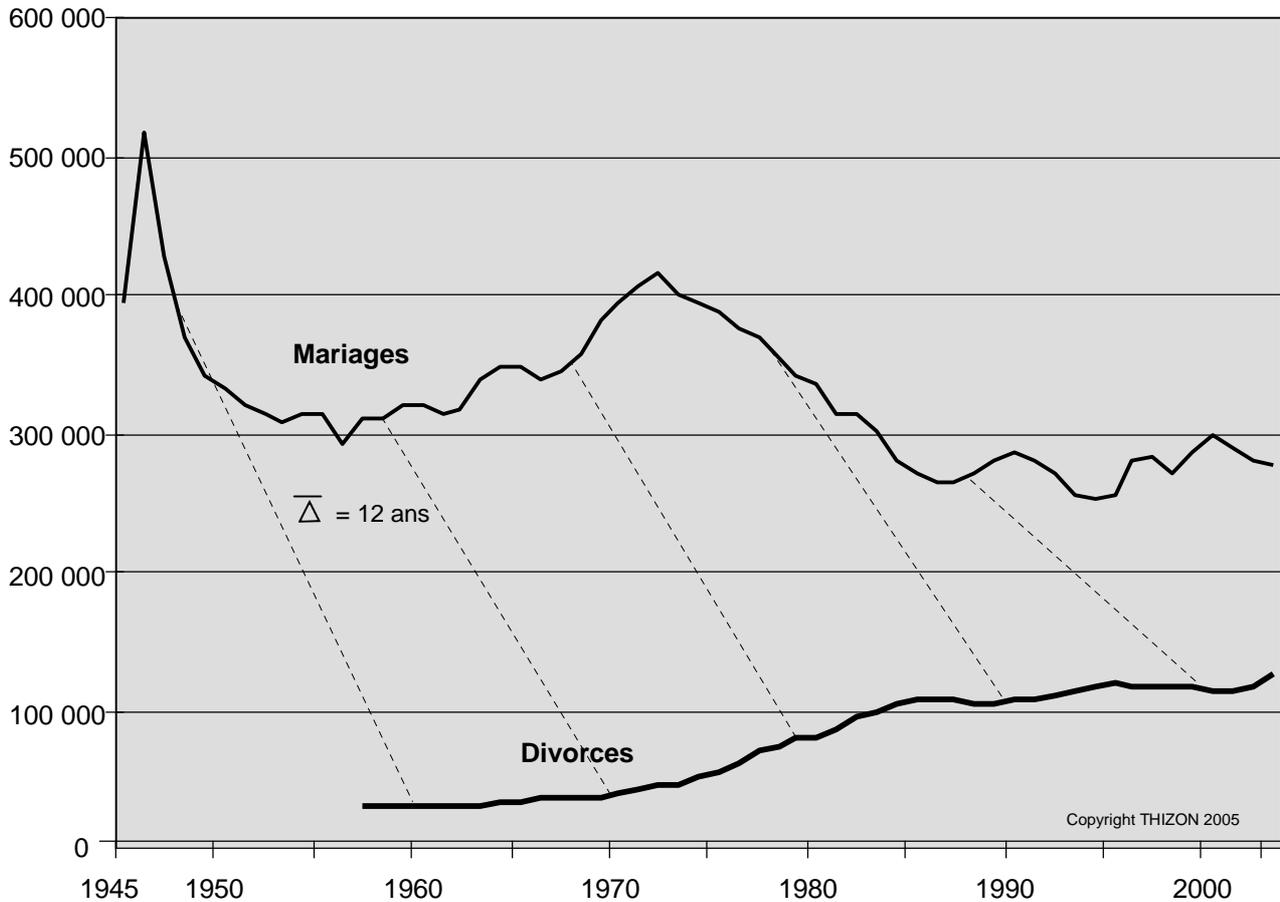
Copyright THIZON 2005

Sources utilisées : - Population (INED) Jean-Paul Sardon, 1996
 - 16^{ème} rapport sur la situation démographique en France, INED
 - Ministère de la justice, Chiffres-clés (1990 à 2003)

- ♥ 6 divorces sur 10 mettent en jeu des enfants mineurs. Soit environ 120.000 enfants mineurs chaque année.
- ♥ Les divorces avec enfants sont plus conflictuels que sans enfant.
- ♥ La précocité apparente des divorces modernes (fréquence maximale atteinte après 4 à 5 années de mariage au lieu de 6 à 7 auparavant) ne tient pas compte des nouvelles pratiques de vie en commun avant le mariage. Rien ne permet d'affirmer toutefois que la durée effective de vie en commun reste de 6 à 7 années avant le divorce (fréquence maximale traditionnelle), la stabilité des unions libres n'ayant pas été étudiée.

Figure 2

Un demi-siècle de mariages et de divorces

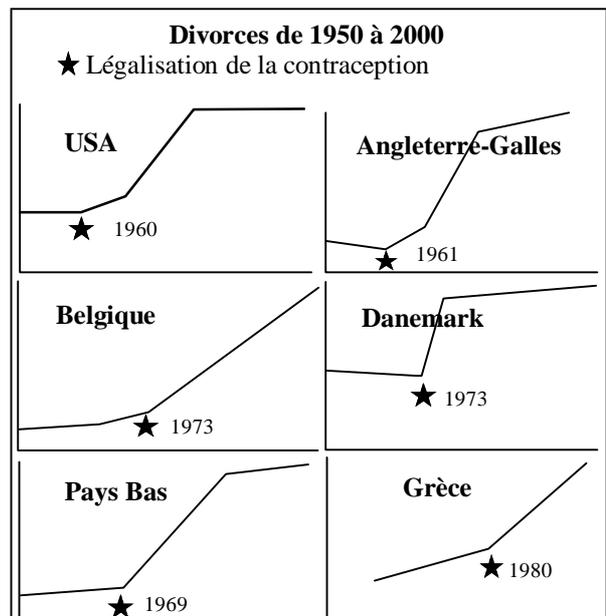


enfants mineurs impliqués en France par le divorce de leurs parents a atteint 125.000 enfants en 2003. La tendance record en ce qui concerne les enfants séparés d'un ou deux parents s'établirait ainsi désormais aux alentours de 26 % de la population infantine avec sans doute une stabilisation.

Les conséquences négatives qui sont désormais établies et admises en matière de déstabilisation psychologique et sociale des enfants et des adolescents du divorce ne peuvent ainsi que s'affirmer encore dans les toutes prochaines années.

Causes principales de l'éclatement du taux de divorce

En France le report des divorces pendant les guerres et le retour des prisonniers a provoqué de brutales fluctuations du divorce (Graphique 1). Celui-ci a ensuite subitement doublé en dix ans, entre 1970 et 1980. Des causes diverses ont été évoquées pour expliquer ce bouleversement. En premier lieu, le travail des femmes. Mais quand on examine l'évolution du travail des femmes (Figure 5) moins de femmes sont actives en 1970 que 30 ans auparavant. Par contre, on observe un accroissement progressif du travail féminin dans le secteur tertiaire,



secteur urbain par excellence. Or on sait que les divorces en milieu urbain sont plus fréquents. D'ailleurs, l'évolution fondamentale régulière du divorce (Figure 1) au cours du siècle correspond

avec la citadinisation qui se caractérise par l'existence de contacts et de relations humaines mixtes plus fréquentes et plus aisées que dans le monde rural ou dans les ateliers industriels.

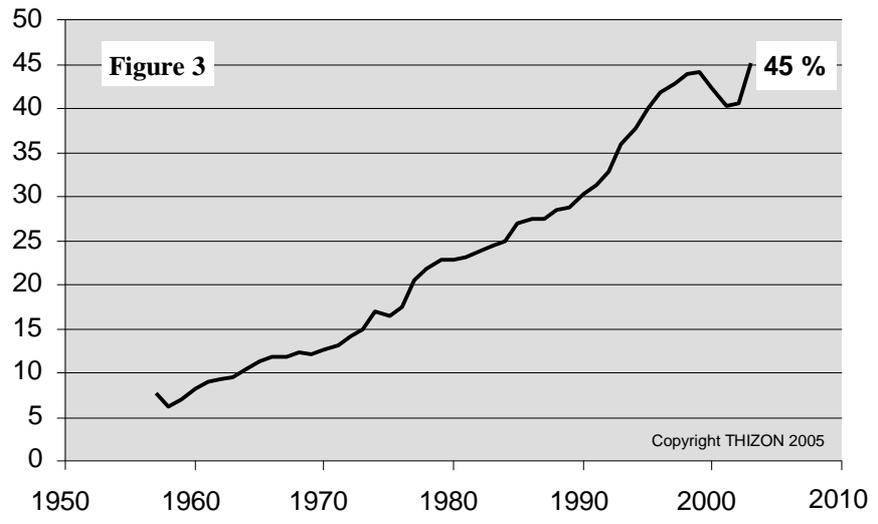
Dans notre pays, survient la conjonction de plusieurs événements entre 1965 et 1970 : réforme du régime matrimonial qui permet à l'épouse de travailler sans l'autorisation du mari (Mais on vient de voir que l'évolution du travail féminin a été lente depuis - Figure 5) ainsi que de gérer son compte bancaire. L'autonomie financière de l'épouse est peut-être en effet un facteur plus significatif que le travail lui-même. Mais l'évènement qui coïncide le plus nettement avec l'accélération du divorce dans de nombreux pays est la légalisation de la contraception (v. page 3 - dès 1960 aux USA mais seulement en 1980 en Grèce).

La maîtrise de la contraception signifie concrètement la maîtrise des relations sexuelles, Des synergies croisées entre la contraception, le mouvement de libération de la femme et le mouvement libertaire de Mai 1968 sont très probables pour de nombreux pays.

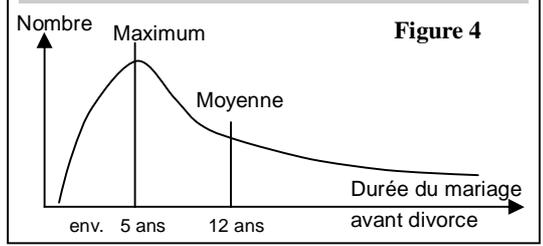
En URSS, qui n'a pourtant pas connu de Mai 68 à l'occidentale, le divorce a progressé bien plus tôt mais l'IVG y a été autorisée dès 1955.

En France, les progressions de la diffusion de la contraception et du divorce sont parallèles (Figure 6). La contraception semble donc bien, avec une bonne probabilité, le facteur objectif dominant du phénomène de l'accélération du divorce, même si ce n'est pas le seul. Ceci n'est pas foncièrement

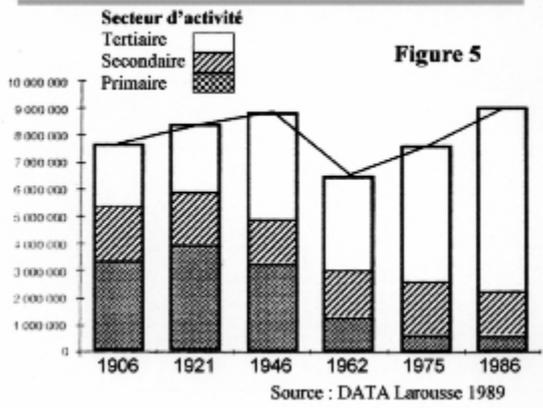
Taux actualisé de divortialité %



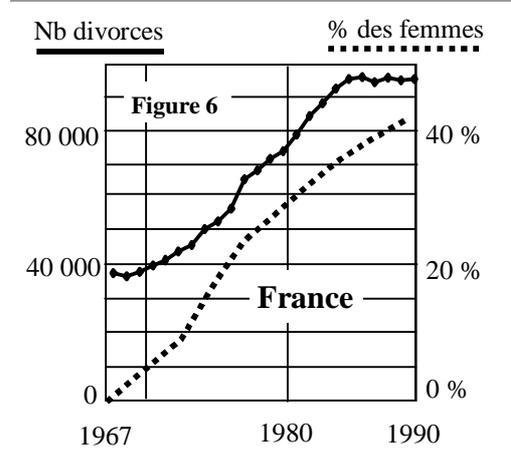
Divorces en fonction de la durée des mariages Forme générale de la courbe d'évolution



Population féminine occupée par Secteur



Utilisation de la contraception (INSERM)



étonnant. La maîtrise des relations sexuelles ne peut être sans incidence sur les comportements sociaux. En Grande Bretagne l'adultère était encore la cause déclarée de 26 % des divorces en 1995.

Avec la libéralisation des moeurs, l'évolution des relations entre les sexes et probablement aussi l'accroissement du niveau d'exigences individuelles, le divorce est devenue une constante de la société moderne dont il faut définitivement intégrer le phénomène lui-même et ses conséquences familiales et sociales.